

Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République Convention citoyenne pour le climat et mesures liées à l'automobile

Monsieur le Président de la République,

La FNA (Fédération Nationale de l'Automobile) est l'organisation professionnelle représentative par excellence des entrepreneurs artisans de l'automobile et de la mobilité. Ces professionnels de proximité constituent 95 % des entreprises de la filière aval de l'automobile qui cultivent la confiance auprès des consommateurs.

Vous avez pris une initiative louable en 2019 d'associer les citoyens à la détermination de votre politique visant à répondre à l'urgence climatique, tout en prenant en compte les impératifs économiques et sociaux, au travers de la *Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)*.

Cette initiative a été prise à la suite de la crise sociale portée par le mouvement des gilets jaunes qui réclamait une meilleure prise en compte de la réalité sociale de nos concitoyens dans la détermination des politiques écologiques.

L'emblème de ce mouvement est précisément l'automobile qui, à leurs yeux, est devenue une véritable « pompe à fric » pour les pouvoirs publics, alors qu'elle leur est indispensable pour leurs nécessaires déplacements du quotidien et leur emploi.

Les propositions de la CCC se rapportant à l'automobile, rendues le 21 juin 2020, au sortir d'une crise sanitaire aux conséquences économiques et sociales sans précédent, sont néanmoins en totale contradiction non seulement avec les équilibres souhaités au départ, mais surtout en déphasage par rapport au contexte de la Covid-19.

Or, le 29 juin dernier, vous avez déclaré retenir 146 des 149 propositions de la CCC, notamment celles concernant le secteur automobile. Cette annonce est considérée par certains comme un engagement de les mettre en œuvre, alors qu'il s'agissait selon nous de soumettre les propositions à un débat public élargi qui seul permettrait d'adopter celles qui sont pertinentes et équilibrées, avec un planning de mise en œuvre cohérent.

Le 11 septembre dernier, Madame Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique et Monsieur Jean-Baptiste DJEBARRI, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, ont convié les acteurs de l'automobile, dont la FNA, ainsi que différentes organisations environnementales à une réunion de restitution portant sur les mesures de la CCC traitant du domaine de l'automobile. Si nous avons pu exposer les impacts sociaux et économiques négatifs de certaines de ces mesures, nous regrettons pour autant qu'une concertation n'ait pas eu lieu avant votre prise de position sur les 146 propositions retenues.

Si votre priorité est de relocaliser la production industrielle en France, rétablir la croissance, sauver nos emplois, sachant que cela ne se fera que sur la durée, il est manifeste que les propositions de la CCC doivent être profondément reconsidérées. D'ailleurs les premiers éléments d'analyse sur leur impact économique, social et juridique émis par le Ministère de l'Ecologie et Bercy pondèrent très clairement leur pertinence.

L'anachronisme des propositions donne en effet le vertige, surtout lorsque l'on sait qu'elles ont été présentées le 21 juin 2020, alors même que le monde entier est en pleine tourmente sanitaire, économique et sociale, et que vous mettiez tout en œuvre pour sauver le secteur automobile et relocaliser notre industrie. Le gouffre est abyssal, et les mesures proposées par la CCC tout aussi surprenantes. Et pour cause concernant le secteur automobile :

- Plafonnement des indemnités kilométriques à 3 chevaux fiscaux (proposition SD-A1.2) :

Ce plafond, limité à 3 CV fiscaux ne correspond plus à la réalité des frais engagés par les citoyens et exclut la quasi-totalité des véhicules du parc automobile. La mesure proposée n'aboutit qu'à alourdir la fiscalité automobile, grève le budget des salariés contraints d'utiliser leur véhicule pour un usage professionnel, et serait considérée par nos concitoyens comme une fiscalité « punitive » ne laissant aucune alternative leur permettant d'éviter ainsi la baisse de leur pouvoir d'achat.

- Création d'un nouveau bonus/malus tenant compte du poids des véhicules (proposition SD-C1.2):

- o Le montant du bonus écologique serait réduit en pratique, en raison du malus sur le poids du véhicule, alors même que la CCC affiche au contraire une volonté de la valoriser fortement.
- o Les constructeurs français seraient pénalisés sur leur propre marché, alors que les concurrents européens et étrangers n'auraient pas cette pression sur leur marché intérieur. Pourtant l'objectif du plan de relance automobile est de soutenir énergiquement la relocalisation de la production.
- o Le poids du véhicule est déjà pris en compte dans le calcul du taux d'émission de CO2 des véhicules depuis la mise en place des nouvelles normes d'homologation WLTP.
- o Une Renault Zoé de 1502 kg serait frappée d'un malus de 1020 euros!

- Conditions restrictives pour la prime à la conversion pour les véhicules d'occasion (proposition SD-C1.1) :

- Le montant de 1 000 euros proposé ne nous semble pas à la hauteur des objectifs affichés de transition du parc automobile dont l'atteinte s'appuie à notre sens pour beaucoup sur l'achat de véhicules d'occasion plus sobres que leurs prédécesseurs.
- O Dans le contexte économique et social actuel, le soutien de ce marché d'occasion est pourtant nécessaire pour la plus grande frange de nos concitoyens qui n'a pas la capacité financière d'acquérir des véhicules neufs.

- Absence de toute mesure pour la gestion écologique du parc roulant

O Nous regrettons l'absence de toute mesure d'incitation à l'entretien-réparation écologique du parc roulant composé de 40 millions de véhicules, alors que cela permettrait d'agir de manière vigoureuse



sur l'ensemble du parc et d'obtenir à très court terme une réduction substantielle du taux d'émission de CO2 et de particules.

Dans ces conditions, nous demandons une véritable concertation en urgence avec l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière automobile afin de dégager une position partagée sur les mesures envisageables pour le secteur et définir un calendrier opérationnel.

Compte tenu de l'importance et de l'urgence de ce dossier, nous sollicitons une rencontre avec vos services et restons à votre disposition.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Saint Ouen, le 24 septembre 2020

Le Président National

Gérard Polo

